



N° 16.37
ASSUJETTISSEMENT PARTIEL DU
BUDGET DU SMND A LA TVA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 2016, s'est réuni en session ordinaire à Bourgoin-Jallieu , le 14 décembre de l'an deux mille seize sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 106 titulaires / Présents : 54 / Votants : 56

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ① - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (23)
- ② - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (6)
- ③ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (10)
- ④ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (5)
- ⑤ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (10)

2 pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. Marc BERNARD est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Il est exposé :

Le SMND a mis en place un système d'achat et de vente des bacs pour la collecte des Ordures ménagères et des composteurs. L'achat pour revendre est une activité, assujettie à la TVA selon les articles 271-II-1 du Code Général des Impôts.

A ce titre, il est indispensable de procéder aux formalités d'immatriculation du SMND aux fins de son assujettissement partiel.

Le SMND ne procédera pas à la création d'un budget annexe pour la vente de contenants mais devra prendre les mesures nécessaires pour identifier les opérations comptables relatives au service.

Cet assujettissement du service sera sans effet sur le prix de vente des bacs, les tarifs votés lors de la délibération du 20/04/2015 étant les tarifs TTC.

Il est donc proposé au Conseil

- D'assujettir de manière partielle à la TVA le budget du SMND pour le service « vente de bacs OM et de composteurs »
- D'autoriser le président à immatriculer la SMND auprès des services fiscaux à partir du 01^{er} janvier 2017, à effectuer les démarches nécessaires et à procéder aux opérations comptables nécessaires qui en découlent

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités
effectuées

HEYRIEUX, le 14 décembre 2016

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président

